



**AUTORISATION DE CONSULTATION PSU
POUR LES FAMILLES ALLOCATAIRES CAF**
(Une fiche par enfant)

La tarification des activités dans le cadre du service périscolaire, de l'ALSH, de l'espace Jeunes et de la cantine est fixée en fonction du quotient familial conformément à la délibération du Conseil municipal.

Par convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), et afin de simplifier vos démarches, la structure d'accueil a la possibilité de consulter votre quotient familial à l'aide de l'outil PSU.

Cette consultation est soumise à accord préalable des parents allocataires et ne sera effectuée que par les agents habilités par la MSA, et tenus au secret professionnel.

En cas de refus, j'ai bien noté qu'il me faudra fournir les fiches d'imposition des deux parents. A défaut, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Nom et prénom du parent 1

Nom et prénom du parent 2

- AUTORISE(ONS)*** la structure d'accueil à consulter le fichier PSU afin de connaître mon quotient familial.

- N'AUTORISE(ONS) PAS*** la structure d'accueil à consulter le fichier PSU afin de connaître mon quotient familial.

Signature parent 1
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature parent 2
Précédée de la mention « lu et approuvé »